

La privatisation de l'Enseignement Supérieur en France

Tendances et impacts

Dr. Thibaut Lauwerier

Mars 2022

Rapport de recherche préparé pour la IIIe Conférence Mondiale de
l'UNESCO sur l'Enseignement Supérieur organisée à Barcelone en mai
2022

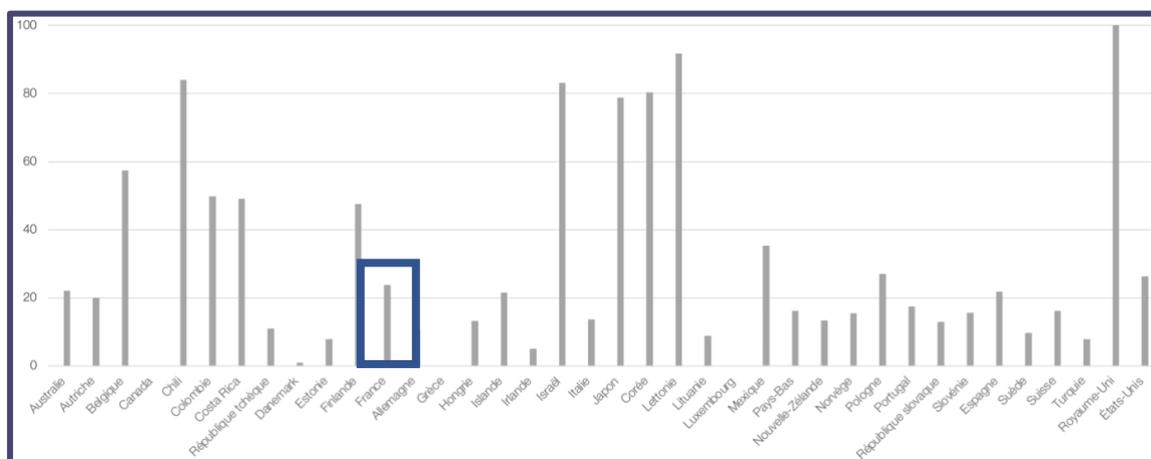
À retrouver également dans le rapport [*L'enseignement supérieur en
France : un droit menacé face aux inégalités croissantes ?*](#) publié par
Right to Education Initiative

L'Enseignement Supérieur en France connaît une privatisation croissante, qui contribue à l'augmentation des inégalités sociales.

La privatisation de l'Enseignement Supérieur en France

L'Enseignement Supérieur en France a connu, ces deux dernières décennies, une croissance importante du nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s dans des établissements privés¹. En 2019-20, ces effectifs représentent 20% de la part des étudiant·e·s dans l'enseignement supérieur, soit 562 700 étudiant·e·s. Dans certaines Académies, les taux peuvent même atteindre de 20 % à 30 % des étudiant·e·s, comme dans celle de Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Nice, Paris ou Versailles². Alors que la France est connue pour avoir un système éducatif public fort, le constat est que les effectifs des étudiant·e·s inscrit·e·s dans le secteur privé sont proches de la moyenne de l'OCDE dans l'Enseignement Supérieur (fig.11).

Figure 11. Part d'étudiant·e·s inscrit·e·s dans des établissements privés d'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE en 2018 (%)



Source : OCDE (2021) : [Regards sur l'éducation 2020, Indicateurs de l'OCDE](#)

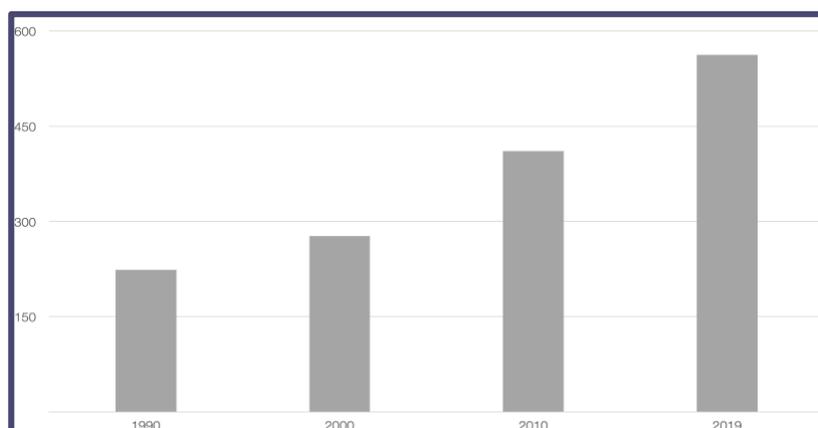
La progression des effectifs est plus forte dans le privé que dans le public. En effet, depuis 20 ans, les inscriptions dans l'enseignement privé (fig. 12) ont doublé, tandis qu'elles ont augmenté de +15% dans le secteur public³.

¹ En France, les établissements privés sont essentiellement constitués d'instituts confessionnels, d'écoles d'ingénieur·e·s ou de commerce.

² MESRI (2021) : [L'état de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France](#)

³ MESRI (2020) : [Les effectifs dans l'Enseignement Supérieur en 2019-2020](#)

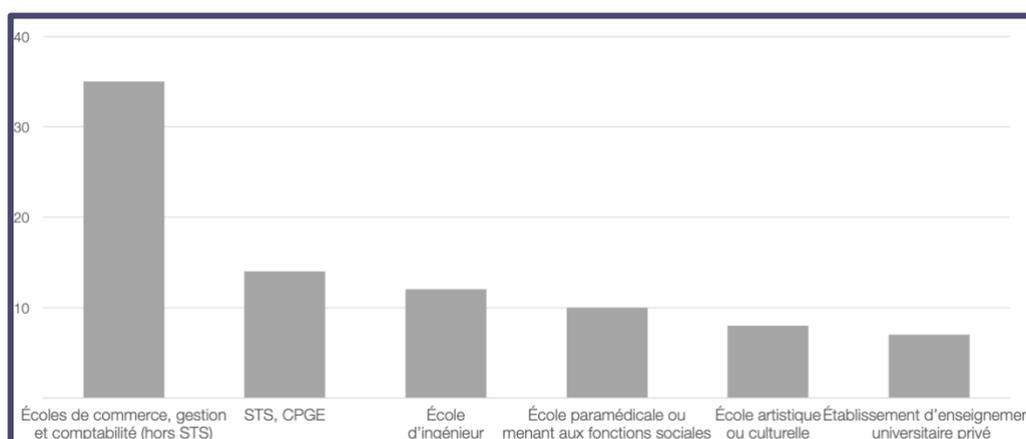
Figure 12. Nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s dans des établissements privés d'enseignement supérieur en France depuis 1960 (en milliers)



Source : MESRI-SIES / Systèmes d'Information et Études Statistiques (2020) : [Les effectifs dans l'Enseignement Supérieur en 2019-2020](#).

Plus d'un tiers des étudiant·e·s dans le privé sont scolarisé·e·s dans les écoles de commerce, de gestion et comptabilité (fig. 13). En 2019-20, les effectifs des écoles de commerce, gestion et comptabilité sont en évolution annuelle de 6,3%. À titre d'indication, 35% des étudiant·e·s du secteur privé sont inscrit·e·s dans ces écoles. Or, les frais d'inscription y sont élevés⁴.

Figure 13. Répartition du type d'établissement privé d'enseignement supérieur en France (%)



Source : MESRI-SIES / Systèmes d'Information et Études statistiques (2021) : [L'état de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France](#)

Au-delà des effectifs d'étudiant·e·s, c'est aussi la diversité des secteurs/disciplines et le nombre d'établissements privés qui est en augmentation, et en particulier ceux à but lucratif, dans la mesure où le secteur est attractif grâce à « un nombre d'étudiant·e·s en hausse, des revenus prévisibles et réguliers sous forme de frais de scolarité, et une image d'intérêt général qui redore leur blason »⁵. En effet, ces établissements appartiennent souvent à des groupes industriels ou financiers internationaux, cherchant à valoriser leur capital. Nous pouvons

⁴ MESRI (2020) : [Les effectifs dans l'enseignement supérieur en 2019-2020](#)

⁵ Peltier, C. (2020) : [Les écoles de commerce poussées dans les bras des fonds d'investissement](#)

notamment citer Apax partners, Bregal capital, Duke Street capital, Ionis ou encore Laureate international universities. Parmi les dénominateurs communs de ces groupes, ils ont des dizaines d'établissements présents dans différents pays, des effectifs de plus de 10 000 étudiant·e·s et sont surtout spécialisés dans le commerce⁶. Le Britannique Cinven aurait racheté pour 800 millions d'euros, en mars 2019, le groupe Insec U, qui compte 16 écoles⁷.

On retrouve la volonté, pour ces établissements, de se développer sur un marché en forte progression, à grand renfort de nouveaux campus, de marketing intensif, de recrutements d'enseignant·e·s/chercheur·euse·s. Et tout se passe comme si ce succès croissant de l'Enseignement Supérieur Privé reposait sur les échecs structurels de l'Université, ses difficultés de financement chroniques, ses licences surchargées et leurs taux d'échec parfois très importants en première année. Les écoles privées, qui promettent un emploi en échange d'une formation très onéreuse mais bien encadrée, fustigent par leur existence même le manque de moyen et la modernisation trop lente des formations universitaires. Ces dernières restent encore dans la course, quand il s'agit de dispenser des cursus purement académiques ; mais sont-elles vraiment à la hauteur pour les formations en graphisme, en commerce, aux métiers du numérique, du cinéma, de la mode, de l'animation, du jeu vidéo ? Autant de secteurs où l'accès à un enseignement gratuit et de meilleur niveau n'est pas possible, ou alors réservé à une fraction des meilleurs étudiant·e·s.

Par ailleurs, si la demande croissante d'enseignement supérieur en France, liée en grande partie à des taux de réussite importants dans l'enseignement secondaire, a conduit à une diversification des offres dans le tertiaire et à une présence accrue du secteur privé, il faut également noter que des dispositions législatives, ces vingt dernières années, ont facilité, d'une part, le processus de privatisation⁸, et ont rendu difficile, d'autre part, la lisibilité de l'offre, sa qualité et surtout l'application de la législation, notamment en termes de contrôle qualité et d'autorisation d'ouverture des établissements.

Les frontières entre le privé et le public sont de plus en plus perméables dans la mesure où le lien entre ces deux secteurs est de plus en plus étroit. En particulier, le secteur privé, y compris les établissements lucratifs, bénéficie par exemple des différentes aides étudiantes. Les écoles privées, souvent très professionnalisantes, ont par exemple largement bénéficié de la prime de 8000 euros par an accordée, pendant la crise sanitaire, aux entreprises qui emploieraient des alternants. L'alternance, de manière générale, peut apparaître comme une solution intermédiaire de financement de l'Enseignement Supérieur : à la fois adaptée aux besoins des entreprises, à l'équilibre entre professionnalisation et apprentissages théoriques, elle relâche également la pression des frais de scolarité pour les étudiants. Toujours sur la question des financements, notons le recours croissant à des cabinets d'analyse privés par les Ministères nationaux, au lieu de l'expertise existante dans les centres de recherche

⁶ Casta, A. (2015) : [L'enseignement supérieur à but lucratif en France à l'aune des porosités public/privé : un état des lieux](#)

⁷ Peltier, C. (2020) : [Les écoles de commerce poussées dans les bras des fonds d'investissement](#)

⁸ Béjean, S. & Monthubert, B. (2015) : [Pour une société apprenante - propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur](#)

publics. Ces prestations, évaluées à plusieurs millions d'euros, ont été épinglées par une commission d'enquête du Sénat en janvier 2022⁹.

Ce brouillage des frontières, entre privé et public, s'opérationnalise également à travers les autorisations de délivrer un diplôme d'État, la plupart des titres étant inscrits au répertoire national des certifications professionnelles. Les dénominations laissent entendre que les diplômes sont de qualité reconnue par l'État, alors qu'il ne s'agit souvent que d'une inscription au registre national des certifications professionnelles, qui n'a pas la même valeur¹⁰. Par ailleurs, le secteur privé peut être financé par les pouvoirs publics, notamment par le biais de subventions. Par exemple, les entreprises qui emploient des alternants ont bénéficié d'une prime de 8000 euros par an, accordée pendant la crise sanitaire¹¹.

Sur cette proximité croissante, relevons également que les Universités publiques ont récemment acquis la possibilité de créer des filiales pour gérer leurs activités (par exemple : fondation, gestion du patrimoine). Ces filiales pourraient devenir une source de financement complémentaire sur le long terme, par exemple en organisant le mécénat ou en cherchant à tirer parti du patrimoine immobilier. Ces filiales des Universités utilisent donc majoritairement de l'argent public, mais qui est géré sur le droit privé. Les administrateurs des Universités doivent ensuite approuver leurs comptes, mais n'ont aucun droit d'y accéder.

En lien avec la privatisation, nous pouvons observer un phénomène croissant de marchandisation de l'Enseignement Supérieur en France ces dernières années. L'internationalisation des politiques éducatives, dans un contexte de globalisation, a poussé les institutions d'enseignement supérieur à se placer dans l'économie de marché mondiale. L'exemple du classement des Universités, notamment celui de Shanghai, peut pousser le service public d'enseignement supérieur à devenir un nouveau secteur marchand, producteur de valeur économique et de profits. Dans le Public, cela se concrétise notamment par un rationnement de l'offre de formations en faveur des disciplines « utiles » pour l'économie. Dans le privé, certaines écoles de commerce octroient des primes – supérieures à 10 000 euros – aux enseignant·e·s/chercheur·e·use·s qui parviennent à publier dans les revues de gestion les mieux classées. Ce genre d'initiatives se répercute naturellement sur les frais de scolarité¹².

Cette marchandisation a pris de l'ampleur dans l'Enseignement Supérieur en France, dans le contexte de la pandémie COVID19, avec le passage à l'enseignement partiellement ou intégralement à distance. Que ce soit pour les étudiant·e·s ou les enseignant·e·s, afin d'assurer la continuité pédagogique depuis le premier semestre 2020, des compagnies du secteur EdTech proposent leurs services. Cela s'est notamment concrétisé par le déploiement de plateformes numériques de dépôt de ressources pédagogiques, de solutions de

⁹ Magnenou, F. (2022) : [À quoi correspond la somme de 500 000 euros facturée par le cabinet de conseil McKinsey à l'Education nationale ?](#)

¹⁰ Béjean, S. & Monthubert, B. (2015) : [Pour une société apprenante - propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur](#)

¹¹ Université Catholique de Lyon (2021) : [8000€... Profitez des aides exceptionnelles de l'État en embauchant nos alternants !](#)

¹² Harari-Kermadec, H. (2019) : [Le classement de Shanghai. L'université marchandisée](#)

visioconférence ou de supports de présentations¹³. Plusieurs raisons¹⁴, non exhaustives, doivent nous alerter à propos de l'implication croissante de ces entreprises dans le secteur éducatif, et notamment dans l'Enseignement Supérieur :

- Leurs produits peuvent être accessibles à des coûts élevés ;
- Elles n'ont pas nécessairement démontré une volonté de contextualiser (langues d'instruction, contenus etc.) leurs produits avant la crise du COVID-19 ;
- Elles peuvent contribuer à une détérioration du système public en plaçant leurs revenus dans des paradis fiscaux ;
- Les données, qu'elles récoltent auprès des consommateurs, peuvent servir à des fins marchandes.

Une part d'inquiétude, dans l'intervention de ces entreprises, provient des relations de plus en plus étroites entre l'État et ces compagnies. Par exemple, il existe la direction nationale du numérique pour l'éducation (DNE) rattachée au Ministère de l'Education Nationale qui échange continuellement avec les entreprises EdTech. Nous pouvons également mentionner leur promotion excessive par des institutions publiques ou par des organisations internationales, dans lesquelles la France est très impliquée en tant qu'État membre comme l'UNESCO, à travers sa Coalition Mondiale pour l'Éducation¹⁵. Les institutions publiques d'enseignement supérieur, elles-mêmes, doivent être prudentes dans les investissements largement avantageux pour le secteur privé. Cette tendance avait déjà été dénoncée, notamment l'achat de licences auprès de maisons d'édition scientifique¹⁶.

Accroissement des inégalités sociales comme conséquence de la privatisation de l'Enseignement Supérieur

La conséquence première de cette privatisation est l'accroissement des inégalités sociales. En effet, la plupart des institutions privées d'enseignement supérieur sont réservées aux catégories sociales les plus favorisées. Étant donné que le nombre d'institutions privées est en augmentation, l'écart, constaté depuis de nombreuses années, ne fait que se creuser. Ce sont les milieux les plus favorisés qui accèdent majoritairement aux institutions privées, car les frais de scolarité peuvent y être élevés. Ces frais sont en moyenne de 10 000 euros par an, et peuvent être bien plus élevés pour certaines écoles¹⁷. D'ailleurs, ils sont en hausse continue depuis les années 1980. Ils ont par exemple augmenté de 75 % en moyenne entre 2009 et 2019 dans les écoles de commerce et de management¹⁸. Cette « envolée des frais

¹³ Internationale de l'éducation (2021) : [Pandémie de privatisation dans l'enseignement supérieur : technologies de l'éducation & réforme des Universités](#)

¹⁴ Lauwerier (2020) : [Les réactions à COVID-19 de la coopération internationale en éducation : entre continuités et retournements inédits](#)

¹⁵ Lauwerier (2020) : [Les réactions à COVID-19 de la coopération internationale en éducation : entre continuités et retournements inédits](#)

¹⁶ Data Gueule (2016) : [Privés de savoir](#)

¹⁷ À titre de comparaison, pour les étudiant-es français-es ou ressortissant-es d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse, les droits d'inscription en 2021 sont de 170 euros pour une année en cycle de Licence ; 243 euros pour une année en cycle de Master ; 601 euros pour une année de cursus en formation d'ingénieur dans un établissement sous tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur ; 380 euros pour une année de Doctorat. Source : Campus France

¹⁸ MisterPrepa (2022) : [L'évolution des frais de scolarité : Combien coûte une Grande École française ?](#)

de scolarité »¹⁹ est justifiée par le fait que le montant des frais d'inscription liés à la création de diplômes universitaires peut être laissé à la discrétion des établissements. À noter, d'ailleurs, que le nombre d'élèves inscrit·e·s dans les classes préparatoires des écoles de commerce comme HEC est en baisse de 9%. En effet, ces écoles recrutent de plus en plus directement après le bac, au niveau bachelor. Cela a néanmoins un coût compris entre 5 000 et 15 000 euros, ce qui exclut une fois de plus les étudiant·e·s les moins favorisé·e·s (comme indiqué dans la section précédente), surtout que les classes préparatoires menacées de fermeture sont celles qui proportionnellement recrutaient le plus d'élèves boursier·ère·s, déjà trop rares dans cette filière²⁰.

Par conséquent, les deux tiers des élèves des grandes écoles, pour la plupart privées, sont des enfants de catégories socioprofessionnelles supérieures, alors que leur part n'est que de 23 % de l'ensemble des jeunes de la tranche d'âge 20 à 24 ans en 2016. Dans les 10 % d'écoles les plus sélectives, les enfants d'ouvriers ou de personnes au chômage représentent 5 % des effectifs, quand les catégories socioprofessionnelles supérieures forment autour de 80 % des promotions²¹.

Cela dit, les établissements publics eux-mêmes vont dans la direction d'une privatisation dans la mesure où ils ont commencé à utiliser les droits d'inscription comme levier de financement de leurs fonds propres : c'est notamment le cas de Sciences Po Paris et de l'Université Paris Dauphine. Pour l'année scolaire 2022-23, à Sciences Po Paris, l'échelle des droits de scolarité s'étend de 0 à 13 190 euros annuels pour le bachelor et de 0 à 18 260 euros annuels pour le Master²². Pour Dauphine, les frais de scolarité pour la grande majorité des licences vont de 0 à 2 280 euros et de 0 à 6 630 euros pour la quasi-totalité des Masters²³.

Parallèlement, en 2018, il a été décidé que les étranger·ère·s non ressortissant·e·s de l'Union européenne, qui ont été visés dans le cadre du plan « Bienvenue en France », devront s'acquitter de 2 770 euros en Licence et 3 770 euros en Master. Toujours en 2018, le Ministère a reconnu le bachelor de certaines grandes écoles au grade national de Licence, augmentant les initiatives pour des frais d'inscription élevés à une population toujours plus importante d'étudiants. Par exemple, l'École Normale Supérieure Paris-Saclay affiche des tarifs de 6 000 à 9 000 euros par an dans certains Masters²⁴. Ce qui ne fait que réduire le principe de gratuité inscrite dans la Constitution de 1946.

Se pose la question d'un appui plus important et équitable de l'État pour soulager les familles les plus défavorisées. Ce qui ne semble pas être la tendance des dernières années dans la mesure où le budget par étudiant en France subit une baisse de 12% entre 2008 et 2021.

Aussi, l'aide de l'État n'est pas nécessairement proportionnée au regard du statut social des étudiant·e·s. Car, si elle représente environ 1/3 des ressources mensuelles moyennes des étudiant·e·s appartenant aux catégories sociales plus défavorisées (fig.14), la dépense

¹⁹ Parienty, A. (2015). *School business. Comment l'argent dynamite le système éducatif*

²⁰ FranceInter (2021) : [Les prépas HEC en chute libre](#)

²¹ IPPP (2021) : [Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ?](#)

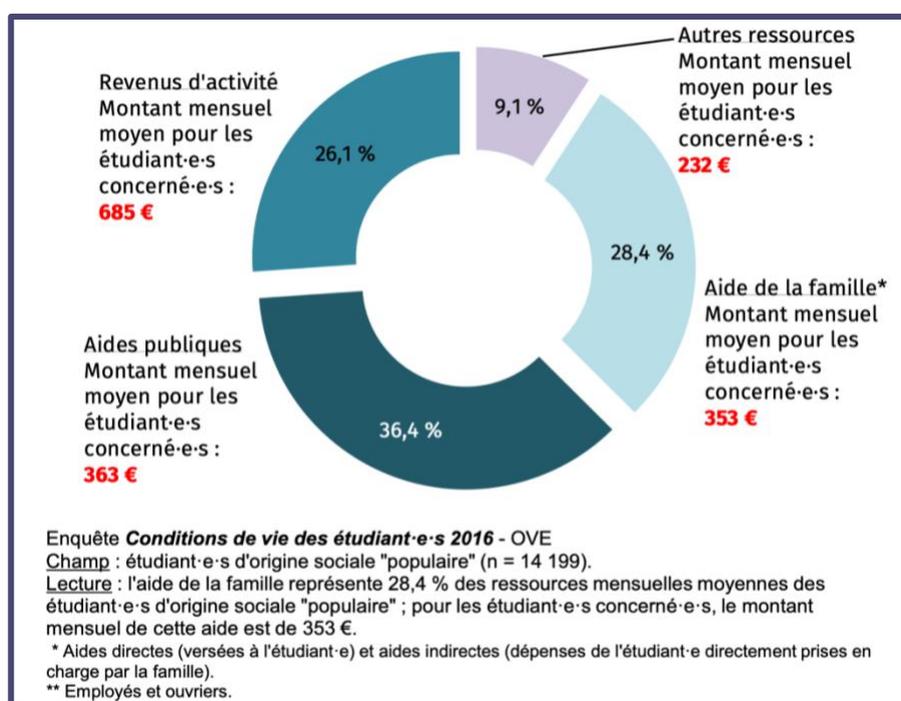
²² SciencesPo (2022) : [Étudier à Sciences Po, combien ça coûte ?](#)

²³ Dauphine – Université Paris (2022) : [Droits de scolarité](#)

²⁴ Flacher, D. & Harari-Kemardec, H. (2020) : [Études supérieures : stop aux frais d'inscription toujours plus chers](#)

publique annuelle par étudiant·e est de 8 790 euros pour l'Université où se trouvent 41% d'enfants d'ouvriers ou d'employés, de 15 110 euros pour les classes préparatoires où se trouvent 16% d'enfants d'ouvriers ou d'employés, ou encore de 89 000 euros pour l'École Nationale d'Administration (ENA) où se trouvent 6% d'enfants d'ouvriers ou d'employés²⁵. Finalement, « les jeunes adultes, dont les parents se situent dans le haut de la distribution des revenus, perçoivent 33 000 euros de dépenses publiques [sur six ans], soit une fois et demie de plus de ceux situés vers le bas (22 300 euros) »²⁶.

Figure 14. Ressources mensuelles moyennes des étudiant·e·s d'origine sociale « populaire » (en % et montants)



Source : Observatoire de la Vie Étudiante (2016) : [Enquête sur les conditions de vie des étudiants](#)

Ainsi, les étudiant·e·s financent leurs études grâce à l'appui des familles, à des emplois à temps partiel d'appoint ou des prêts bancaires. Que ce soit dans le public ou le privé, le fait que les ménages, donc des entités privées, participent, souvent de manière conséquente, accroît également les inégalités sociales. Car même si, pour le financement de l'Enseignement Supérieur, la part de l'État est prépondérante (un peu moins de 70 % en 2019)²⁷, la part des ménages tourne autour des 10 % (part en augmentation constante depuis 2010). Certes, à la rentrée 2019, plus de 818 300 étudiant·e·s ont bénéficié d'une aide financière directe sous la forme de bourses ou de prêts. C'est près de 45 000 de plus par rapport à 2018. Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur, incluant notamment les allocations de logement et les allègements fiscaux, atteint 5,7 Md€ (hors contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants)²⁸. Plus

²⁵ Ministère de l'éducation (2020) : [Note d'information n° 20.35 de la DEPP](#)

²⁶ Bonneau, C. & Grobon, S. (2021) : [Enseignement supérieur : un accès inégal selon le revenu des parents](#)

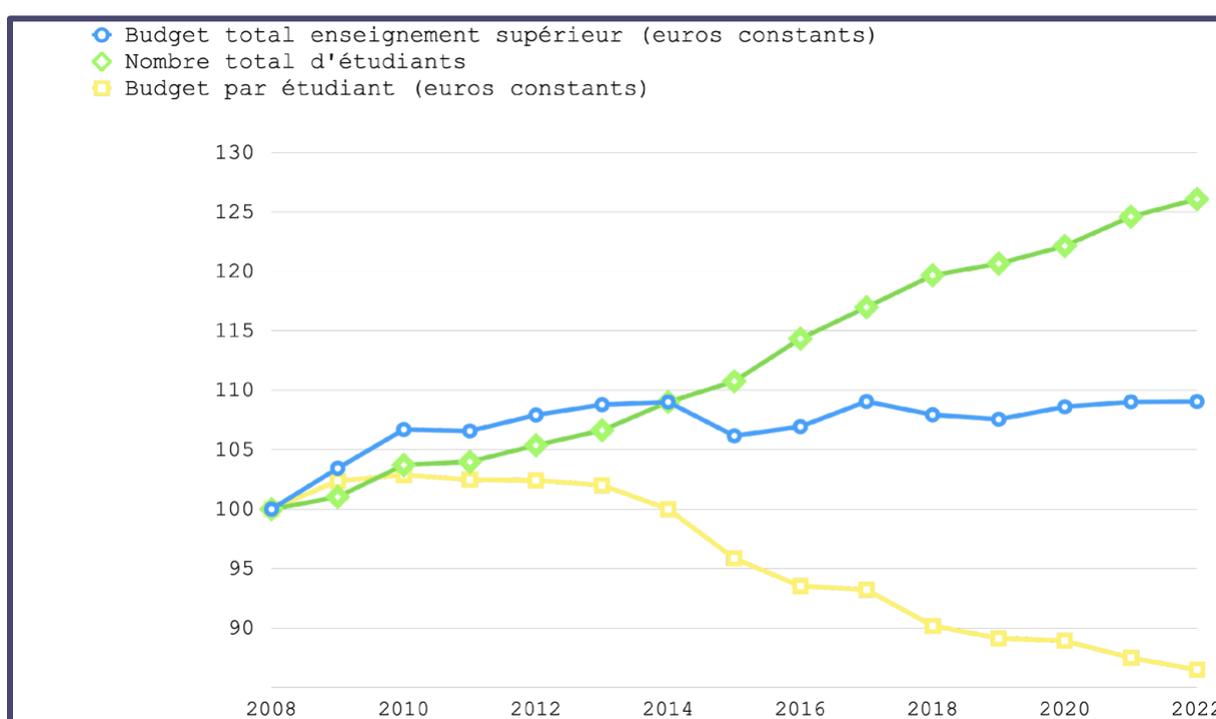
²⁷ Au vu des autres pays membres de l'OCDE, il apparaît que la France se situe parmi les pays avec la part de financement public la plus importante.

²⁸ MESRI (2021) : [L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France](#)

spécifiquement, 22,7 % des étudiant·e·s issu·e·s de familles défavorisées sont boursier·ère·s dans l'enseignement supérieur privé (contre 40 % dans le public).

Toutefois, ces bourses ne couvrent pas l'ensemble des frais induits par une scolarisation dans le Supérieur²⁹. Par exemple, des frais élevés peuvent apparaître en amont des études : pour améliorer leur apprentissage, il est souvent recommandé aux futur·e·s étudiant·e·s de certaines écoles privées de suivre des cours particuliers ou de faire des séjours linguistiques³⁰. Ainsi, les étudiant·e·s d'origine sociale défavorisée déclarent connaître de grandes difficultés financières, car, au-delà des frais de scolarité, les frais annexes pour étudier dans l'Enseignement Supérieur ne sont pas marginaux (logement, matériel...). Or, le budget moyen par étudiant·e a considérablement baissé en près de 15 ans (fig. 15).

Figure 15. Budget par étudiant en France (base 100 en 2008)



Source : d'après les données de Piketty, T., mises à jour par Chancel, L. (2021)

Par ailleurs, l'accès à des prêts n'est pas si évident puisque cela nécessite de pouvoir trouver un·e garant·e dans son entourage, ce qui n'est pas toujours possible. Et quand l'accès à ce prêt est rendu possible, même si la situation n'est pas comparable à celle des États-Unis, l'endettement des étudiant·e·s et de leur famille constitue une préoccupation majeure puisque cela concerne 11 % des étudiant·e·s en école de commerce et 6 % en école d'ingénieurs³¹ qui auront cette charge au début de leur vie active³².

²⁹ Gourdon, J. & Davidenkoff E. (2019) : *L'irrésistible ascension de l'enseignement supérieur privé*

³⁰ Parienty, A. (2015). *School business. Comment l'argent dynamite le système éducatif*

³¹ Observatoire de la vie étudiante (2016) : *Enquête nationale Conditions de vie des étudiant.e.s 2016*

³² Gourdon, J. (2022) : *L'insolente santé de l'enseignement supérieur privé*

Le processus de privatisation se manifeste donc dans le fait que même pour l'Enseignement Public, il y a une forte participation financière des ménages ou des étudiant·e·s, y compris les plus modestes, à la scolarité. Rappelons qu'aux termes du treizième alinéa du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, la France « garantit l'égal accès [...] de l'adulte à l'instruction [...]. L'organisation de l'enseignement public gratuit [...] à tous les degrés est un devoir de l'État ». Il résulte de la combinaison de ces dispositions que l'exigence constitutionnelle de gratuité s'applique à l'Enseignement Supérieur Public. Le Conseil Constitutionnel a rappelé en 2019 que l'exigence de gratuité ne fait pas obstacle, pour ce degré d'enseignement, à ce que des droits d'inscription modiques soient perçus en tenant compte, le cas échéant, des capacités financières des étudiant·e·s. Toutefois, le constat est que les charges pour les étudiant·e·s et leurs familles se retrouvent élevées. À noter que dans le contexte de COVID-19, avec la hausse du chômage, le financement privé de l'éducation est menacé. L'impact peut être plus grave dans les niveaux d'éducation qui dépendent le plus des dépenses des ménages³³.

Pour sensibiliser sur les défis liés à la privatisation et à ces conséquences, de nombreux appels d'acteurs·rice·s du monde académique et de la société civile ont été relayés ces certaines années, mais sans grand succès. Tout en notant que la recherche sur la question de la privatisation dans l'Enseignement Supérieur en France mérite d'être davantage approfondie pour mieux saisir ce processus. D'ailleurs, le fonctionnement du secteur privé est opaque, dans la mesure où « le corpus législatif actuel est à la fois peu connu, inadapté à la réalité et incompréhensible, tant pour les établissements que pour le public des étudiant·e·s et des familles »³⁴. À cela s'ajoute, une accumulation de dispositifs étatiques (accumulation des reconnaissances, des labels, etc.) qui rend d'autant plus complexe la compréhension du système et induit une disparité de pratiques selon les Rectorats. Assurer la transparence du fonctionnement du secteur privé et des législations, qui le régissent, constitue une priorité pour la France.

Au-delà de s'assurer d'une réduction des inégalités, à travers, notamment, une aide accrue aux populations les plus défavorisées qui accèdent aussi bien au privé qu'au public, et au-delà d'une reconfiguration de l'Enseignement Public dans le but d'attirer plus d'étudiant·e·s, un rapport de 2015³⁵, mandaté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, proposait des mesures renforcées de régulations et, entre autres, de :

- « Évaluer le caractère non lucratif des établissements reconnus et financés par l'État, lorsque la participation au service public (qualification d'établissement privé supérieur d'intérêt général – EESPIG – cf. infra) est accordée ;
- Renforcer la coordination interministérielle en matière de connaissance de la galaxie multiforme de l'Enseignement Supérieur (statuts, modes de financements, droits d'inscription), qui devrait être à l'avenir partagée par tous les Ministères et dans tous les champs de formation ;

³³ OECD (2021) : [Education at a Glance 2021](#)

³⁴ Roussel, I., Bonhotal, J.-P., Gavini-Chevet, C. & Baes-Honoré, C. (2015) : [L'enseignement supérieur privé : propositions pour un nouveau mode de relations avec l'État](#)

³⁵ À noter que depuis 2015 aucun rapport officiel, notamment du Ministère de l'Enseignement Supérieur, n'a approfondi les défis liés à l'implication du privé dans ce secteur éducatif.

- Renforcer les contrôles en dotant les services concernés des Rectorats et du Ministère des moyens humains adaptés »³⁶.

De manière générale, il s'agit de repenser les relations entre l'État et le secteur privé, dont la législation date de manière générale du 19ème siècle, et ne répond plus ainsi aux évolutions récentes et rapides et aux besoins de régulation. Mais, selon un rapport mandaté par le Ministère de l'Education Nationale en 2015, la question de ces rapports reste relativement « tabou »³⁷.

³⁶ Béjean, S. & Monthubert, B. (2015) : [Pour une société apprenante - propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur](#)

³⁷ Roussel, I., Bonhotal, J.-P., Gavini-Chevet, C. & Baes-Honoré, C. (2015) : [L'enseignement supérieur privé : propositions pour un nouveau mode de relations avec l'État](#)